

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n°CM2024\_18

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Thème : FINANCES

Objet : Compte administratif de  
l'exercice 2023

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme MAES qui a donné pouvoir à M. PICHARD  
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur rappelle qu'il est nécessaire d'élire un Président de séance autre que le Maire pour traiter cette question. Le Maire, responsable de l'exécution budgétaire participe à la présentation du compte administratif et peut apporter des éclaircissements au cours du débat mais il ne peut pas participer au vote.

Les résultats du compte administratif 2023 établi par le Maire sont conformes à ceux du compte de gestion 2023 :

- **Section d'investissement**
  - recettes : 1 443 357,08 €
  - dépenses : 1 569 651,02 €Résultat déficitaire de l'exercice 2023 : -126 293,94€
- **Section de fonctionnement**
  - recettes : 5 977 911,18 €
  - dépenses : 5 601 765,78 €Résultat excédentaire de l'exercice 2023 : 376 145,40€

Le rapporteur propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 établi par le Maire.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Mme Blandine GILLOT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 suffrages exprimés)

- Approuve le compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
L'Adjoint  
V. PERRIN  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 avril 2024  
Et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024.